



**AGEROUTE SENEGAL**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERETS**

**SELECTION D'UN CABINET POUR LE RENOUELEMENT ET SUIVI DE LA  
CERTIFICATION QUALITE (ISO 9001 – 2015) DE L'AGEROUTE  
(RELANCE)**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu, du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), des fonds et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet pour le renouvellement et le suivi de la certification de son Système de Management Qualité suivant la norme ISO 9001/2015.  
La durée globale de la mission est de 36 mois.
3. Les services comprennent :
  - Un (01) audit de renouvellement de la certification ISO 9001-2015,
  - Un (01) audit de suivi 1 et un (01) audit de suivi 2.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont

qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les cabinets seront présélectionnés sur la base de la meilleure proposition financière soumise parmi les candidats ayant obtenu la note technique requise (moindre coût) conformément aux règles et procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics du Sénégal et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après.

➤ **Qualification générale dans le domaine de certification qualité des entreprises : 20 points**

- Cinq (05) missions d'audit de certification ou de renouvellement suivant la norme ISO 9001-2015 au cours des cinq (05) dernières années (notées sur 20 points soit 4 points par référence)

➤ **Expérience pour des missions similaires : 25 points**

- Cinq (05) missions d'audit de certification ou de renouvellement suivant la norme ISO 9001-2015 au cours des cinq (05) dernières années dans le secteur routier et génie civil (notées sur 25 points soit 05 points par référence)

➤ **Organisation technique et managériale : 20 points.**

➤ **Personnel : 35 points**

Le personnel requis est de deux experts qui devront répondre aux exigences de qualifications et de compétences suivantes :

- a) 01 Responsable d'audit, Chef de la mission : (noté sur 20 points)
- Qualifications générales : Diplôme de niveau Bac +5 (5 points) ;
  - Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en audit de système de management qualité (5 points) ;
  - Avoir coordonné au moins dix (10) missions d'audit qualité durant les deux (02) dernières années (10 points) ;

- 
- b) 01 Auditeur : (Noté sur 15 points)
- Qualifications générales : Diplôme de niveau Bac +5 (5 points)
  - Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en audit de système de management qualité (5 points) ;
  - Avoir participé au moins à cinq (05) missions d'audit qualité durant les deux (02) dernières années dans le domaine routier et/ou génie civil (5 points).

Total : 100 points

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70) points.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de **9 H 00 à 17 H** et auprès de : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ou [mwade@ageroute.sn](mailto:mwade@ageroute.sn)
7. Les dossiers de candidatures doivent être fournis en français et déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 mai 2022 à 10 heures précises (GMT)** :

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

**Tel: (221) 33 869 07 51**

**Il est à noter que l'intérêt manifesté par un cabinet ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE SENEGAL de l'inclure sur la liste restreinte.**

**Le Directeur Général**

**Ibrahima NDIAYE**